

**SERVICES TECHNIQUES**

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT

Pôle Urbanisme Règlementaire

Tél. : 0594.29.27.11 – Fax : 0594.29.27.94

Mèl : [l.gourmelen@ville-cayenne.fr](mailto:l.gourmelen@ville-cayenne.fr)

N° : 2019/PUR/467

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le **MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE**, certifie avoir fait afficher :

- Durant la période du **12 juillet 2019 au 29 aout 2019 inclus**
- Dans la commune aux lieux prescrits et accoutumés, conformément au Code de l'Urbanisme, l'arrêté n° 173 du 10 juillet portant ouverture de l'enquête publique relative à « la demande d'autorisation environnementale unique, au titre de la loi sur l'eau, au dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et à l'enquête parcellaire pour le projet d'aménagement de la ZAC Palika et le confortement du Mont Lucas, pour les parcelles cadastrées BO n°77(p) , BO 79, BO 198(p) sur territoire de la commune de Cayenne par l'Etablissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane (EPFAG) ».

Fait à Cayenne le 30 SEP. 2019



Le Maire,

  
Marie-Laure PHINERA-HORTH

